

République Française
Département 43

**Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 1

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026

N° 2026_03-27-05

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absent : Jean-Louis Bouche, pouvoir donné à Isabelle Roussel
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : Désignation de deux délégués au Syndicat départemental des énergies de Haute-Loire

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, et conformément aux statuts du Syndicat départemental des énergies de Haute-Loire qui regroupe ses 257 communes, chaque commune doit procéder à la désignation de deux délégués pour la représenter dans l'un des 18 secteurs intercommunaux d'énergie (SIE) qui la composent. Pour ce qui concerne la commune de Saint-Ilpize, les deux délégués siégeront dans le secteur intercommunal d'énergie (SIE) de Lavoûte-Saint-Just.

Chaque secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera en son sein les délégués au comité du syndicat départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le secteur concerné.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10+1 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide :

de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, conformément à l'article L2121 -21 du code général des collectivités territoriales,

et désigne pour siéger au sein du secteur intercommunal d'énergie de Lavoûte-Saint-Just :

Guy Chicoutel, 26 rue du Petit Pont, Chantel 43380 Saint-Ilpize

guy.chicoutel@gmail.com, 06 70 75 76 75

Estelle Klein, 236 route du Garay, Ribeyre 43380

Estelle43@gmail.com, 06 30 97 92 66

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 27 mars 2026

